

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Basculement annuel. La trêve hivernale 2025-2026 vit ses derniers jours. La compétition va prendre son envol. Un enfin envieux est poussé par les amateurs souhaitant retrouver au plus vite le contexte particulier de la compétition. Un ouf de soulagement est par contre poussé par des mandataires aspirant « *passer à autre chose* ». Certains d'entre eux ont reconnu que gérer une EP/EPR n'est pas une mince affaire, la complexité étant assurée. L'entendu « *ah si j'avais su...* » de certains autorise à supputer une réflexion parcellaire au moment de poser « sa » candidature. Par ailleurs, une entrée en fonction immédiate (dans les précédentes législatures, les mandataires sortants préparaient la première saison de la nouvelle législature), et la volonté de changement radical ont attisé des assemblées nerveuses.



A posteriori. Soucieux d'informer l'amateur, le principal acteur en colombophilie au même titre que le pigeon, « *Coulon Fité* » a assisté sur invitation à un maximum d'assemblées générales (nationales, EPR, AWC). Ces assemblées se cantonnent désormais dans des procès-verbaux reprenant parfois des points orphelins de solution(s) au terme des débats. « *Coulon Futé* » a décidé en quelque sorte de remonté le temps pour, avec recul cette fois, porter un regard souhaité pertinent sur la chronologie des faits significatifs vécus.

Maître de cérémonie. Les élections statutaires de l'été dernier, qu'on le veuille ou non, ont impacté le cours des événements. La réforme décrétée de la procédure électorale amenant des divergences de fond fut le premier acteur. En effet, certains intervenants soulignaient une « *ouverture* » des votes au niveau national, d'autres, minoritaires, clamaient les risques encourus par les Entités Provinciales Regroupées francophones en déficit d'affiliations par rapport au Nord du pays majoritaire. Sans surprise, le second scénario précité fut d'application. Un Limbourgeois, en tant que lobbyiste offrant des avantages tout en demandant des contreparties en retour, constitua une imposante équipe de candidats, provoqua l'élection spectaculaire de ses composantes. Le scénario vécu est néanmoins simple à comprendre, certains le décrivent en voix off. En effet, il n'est pas nécessaire de se montrer en grand stratège pour percevoir que, pour cause de conflit juridique entre la RFCB et le lobbyiste, ce dernier verrait d'un bon œil l'arrivée sur les strapontins nationaux d'élus pouvant interférer en sa faveur au niveau fédéral. Le problème posé par le retour des Fourons, à Liège l'illustre.



Réussite spéculée. La Principauté de Liège colombophile a vécu des moments difficiles, en ce dernier hiver, provoquant la scission d'un groupement de huit sociétés engageant un contingent élevé de pigeons. Après une première apparition sportive dans le Secteur 1 Liège et un transfert par la suite en terre limbourgeoise récusé après un certain temps, les Fourons redeviennent liégeois comme cela fut décidé à la dernière Assemblée Générale Nationale. Cette thématique, discrètement signifiée dans l'ordre du jour de l'AGN, se résuma en une comparaison entre le sort de Comines (Hainaut) et celui des Fourons. La situation de Comines repris depuis des lustres dans le giron de la Flandre occidentale ne fut pas nécessaire pour faire pencher le vote en faveur du rattachement fouronnais à la province de Liège, quatre des cinq voix francophones, lors d'un vote à mains levées, opinèrent. Le bénéfice de longs points de vol et la plausible quête (non totalement assurée en 2026 vu les décisions prises) étaient acquis.



RFCB & AWC. La comparaison des premières assemblées des asbl RFCB et AWC de la législature 2025-2031 initie des perspectives différentes. *A l'échelon fédéral*, deux AG en présentiel ont été tenues. Que retenir de significatif ? En premier lieu, sans pour autant classer les faits, la déclaration du président national élu, annonçant qu'il confiait la gestion sportive, (par souci de sa part de gouvernance paritaire ?), aux deux vice-présidents nationaux, a, de prime abord, surpris tout observateur. Ensuite, la nomination ou de préférence le retour aux affaires d'un Limbourgeois (on pouvait s'y attendre) au poste de Conseiller Juridique National créa la surprise.



D'autant plus qu'un amendement, dans l'urgence, a dû être apporté aux statuts pour y parvenir. L'organe administratif suprême fédéral, en l'occurrence le Conseil d'Administration National (CAN) est officiellement entré en fonction lors de la première AGN (03/11/25). Quant à la seconde AG déroulée (27/02/26) à ce jour, elle s'est caractérisée par deux tendances : la volonté de changement (ce qui fut promis dans la campagne électorale) et la présence soutenue dans les débats de la Flandre orientale ne siégeant plus au CAN. La stratégie développée par cette EP s'est concrétisée par la volonté, votée en AG, de créer des groupes de travail (de composition différente ? cela ne fut pas précisé) chargés de revoir les statuts et les divers règlements, de repartir en quelque sorte de pages blanches. Un travail de longue haleine en l'occurrence vu l'ampleur de la démarche. Au cœur de l'AGN furent certainement menées de subliminales références au proverbe français « *Qui trop embrasse*



mal étreint » rappelant que celui qui entreprend ou veut faire trop de choses à la fois risque de non réussir correctement.

A l'échelon francophone (AWC), le 30/11/2025 coïncidait avec l'intronisation officielle de la législature 2025-2031 de l'asbl ancrée et opérationnelle sur le territoire francophone. Une entrée en matière qui restera, sans nul doute possible, gravée dans les mémoires car elle se solda par un « *flop* » retentissant. A savoir le lever anticipatif de la séance, décrété par les mandataires récemment élus. En fut à l'origine la parution, le jour de la réunion, des statuts revus par l'équipe sortante au cours des précédents mois de législature, ce qui leur resta en travers de la gorge. Et en particulier l'autorisation statutaire accordée aux « *anciens* » de perdurer dans leur fonction. Ce qui, aux yeux de certains « *nouveaux venus* » impactait sur la majorité à atteindre en cas de vote. Dans un autre domaine, la position arrêtée de l'AWC relative à la thématique des Fourons fut claire dès le départ et ne changea pas par la suite. *In fine*, ce n'est qu'au 6 mars dernier que l'Organe d'Administration a été composé dans son intégralité. Le temps pressait pour officialiser la campagne 2026 durant laquelle l'AWC se verra confier trois confrontations nationales de grand demi-fond en plus de son itinéraire classique raboté de deux journées.

.

